

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUAFLES

Le vendredi 6 avril 2018 à 19h00

PRESENTS : A. FROMENT – F. POIRAT – R. MEGRET – P. PENARD – D. PAPAVOINE – O. RICOLLEAU – S. LUCAS – A. DERREY – A. DRUON – S. TARGIANI – A. GUENAULT – R. BIAGETTI

POUVOIRS : L. BULKE à S. LUCAS – A. MARC à A. FROMENT

ABSENTS : L. BULKE, A. MARC, D. MARC

SECRETAIRE DE SEANCE : S. TARGIANI, SECRETAIRE AUXILIAIRE : P. PENARD.

### ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h05.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2018 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la Commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune observation n'étant signalée, le compte rendu est signé ce jour.

Mme le Maire remercie Madame Catherine TARPENT, Trésorière des Andelys de sa présence.

#### DELIBERATION CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION 2017 POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose le compte de gestion 2017 pour l'eau et l'assainissement :

	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses de fonctionnement	205 125,08 €	119 130,34 €
Recettes de fonctionnement	205 125,08 €	149 010,18 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>29 879,84 €</b>
Dépenses d'investissement	252 638,23 €	83 504,09 €
Recettes d'investissement	252 638,23 €	57 667,59 €
<b>Déficit d'investissement</b>		<b>25 836,50 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

#### DELIBERATION CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire se retire et la présidence est reprise par Madame Patricia Penard qui expose le compte administratif pour l'eau et l'assainissement :

	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses de fonctionnement	205 125,08 €	119 130,34 €
Recettes de fonctionnement	205 125,08 €	149 010,18 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>29 879,84 €</b>
Dépenses d'investissement	252 638,23 €	83 504,09 €
Recettes d'investissement	252 638,23 €	57 667,59 €
<b>Déficit d'investissement</b>		<b>25 836,50 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, hors présence de Madame le Maire, approuvent le compte administratif à l'unanimité.

#### DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DE RESULTAT 2017 POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose l'affectation de résultat pour l'eau et l'assainissement :

	RESULTAT DU C.A. 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	194 969,23 €	-25 836,50 €	169 132,73 €
FONCTIONNEMENT	71 678,08 €	29 879,84 €	101 557,92 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent l'affectation du résultat à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR**

Madame le Maire propose de surseoir à statuer et de délibérer dans quelques mois sur les tarifs de la taxe de séjour applicables en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE LA TAXE D'HABITATION**

Au vu des modifications à venir concernant la perception de cette taxe et devant l'incertitude de l'impact sur les habitants, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le même taux qu'en 2017, soit 7,46%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIETES BÂTIES**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit 20,75% pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES**

Madame le Maire rappelle que la taxe foncière sur les propriétés non bâties est toujours plus haute que la moyenne départementale. Elle propose en conséquence de maintenir la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 53.86% pour l'année 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle la règle énoncée il y a deux ans déjà aux termes de laquelle seules les associations qui en faisaient la demande et ayant présenté un rapport financier ainsi qu'un rapport d'activités pour l'année écoulée étaient susceptibles de bénéficier d'une subvention. Les associations de Bouafles et celles ayant un intérêt pour ses habitants sont privilégiées. En application de cette règle, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

✓ Comité des Fêtes de Bouafles	600 €
✓ CFAIE d'Evreux	60 €
✓ Anciens combattants et veuves de guerre ACPG CATM	60 €
✓ APPEB association pour les petits écoliers de Bouafles	200 €
✓ Association scolaire de Bouafles	500 €
✓ La Sauvegarde de l'Environnement	40 €
✓ SORESO	40 €
✓ Association AF Bouafles	750 €
Pour un total de	2 250 €

Précision est faite quant au caractère exceptionnel du montant attribué à la nouvelle association de football de BOUAFLES, qui permet d'absorber les dépenses liées à sa création.

Avec l'accord de Madame la Trésorière Principale, la subvention allouée à la bibliothèque municipale, qui n'est pas une association mais une émanation de la bibliothèque départementale de l'Eure, fera l'objet d'une ligne de crédit au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire rappelle que les tarifs de la cantine scolaire ont été augmentés en 2017, après plusieurs années sans modification. Il est donc proposé de maintenir le prix du repas à 3,90 euros

pour la rentrée scolaire 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION 2017 POUR LA COMMUNE**

Madame le Maire expose le compte de gestion 2017 pour la Commune.

	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses de fonctionnement	520 051,64 €	401 829,69 €
Recettes de fonctionnement	520 051,64 €	486 534,80 €
Excédent de fonctionnement		<b>84 705,11 €</b>
Dépenses d'investissement	117 052,02 €	64 912,64 €
Recettes d'investissement	117 052,02 €	41 471,38 €
Déficit d'investissement		<b>23 441,26 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 POUR LA COMMUNE**

Madame le Maire se retire et la présidence est reprise par Madame Patricia Penard qui expose le compte administratif 2017 pour la Commune :

	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses de fonctionnement	520 051,64 €	401 829,69 €
Recettes de fonctionnement	520 051,64 €	486 534,80 €
Excédent de fonctionnement		<b>84 705,11 €</b>
Dépenses d'investissement	117 052,02 €	64 912,64 €
Recettes d'investissement	117 052,02 €	41 471,38 €
Déficit d'investissement		<b>23 441,26 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, hors la présence de Madame le Maire, approuvent le compte administratif à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DE RESULTAT 2017 POUR LA COMMUNE**

Madame le Maire expose l'affectation de résultat pour la Commune, précisant que suite au transfert de compétence des services de l'eau et de l'assainissement, les résultats du budget annexe sont intégrés à ceux de la commune.

	RESULTAT DU CA 2016	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 (y compris RESTE A REALISER)	DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE RESULTATS A INTEGRER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVT	-16 740,70 €		-27 690,87 €	169 132,73 €	124 701,16 €
FCTT	146 119,02 €	35 218,38 €	84 705,11 €	101 557,92 €	297 163,87 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent l'affectation de résultat à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LE TRANSFERT DU BUDGET ANNEXE DISSOUS DU BUDGET COMMUNAL VERS LE BUDGET DE SNA**

Plusieurs voix se sont élevées quant à l'obligation de devoir transférer la compétence de l'eau à SNA. Madame le Maire salue le travail fourni par les équipes municipales précédentes et aussi celle d'aujourd'hui afin de maintenir cette compétence au sein de la commune, mais il est aujourd'hui obligatoire de la transférer. La loi est claire, elle s'impose à toutes les communes. Il ne faut pas oublier qu'en application de la réglementation, nous étions mis en demeure en raison du taux de

désethylatrazine supérieur à la norme et que la nécessaire interconnexion du réseau d'alimentation en eau potable est extrêmement coûteuse. Par ailleurs, notre station d'épuration est vieillissante, les rejets sont eux aussi non conformes et nous étions également mis en demeure de faire les travaux nécessaires. Là encore, le coût est exorbitant et n'aurait pas pu être supporté par la seule commune. Désormais, c'est la Communauté d'agglomération, SNA, qui assumera ces travaux sur la base de la solidarité entre communes.

L'un des membres du public rappelle qu'une association de 190 foyers avait été créée lors du déploiement du réseau d'assainissement collectif à BOUAFLES et demande si les dépenses engagées à ce moment seront restituées. Il lui est répondu que les sommes alors versées par les bouaflais constituent une opération de financement participatif privé d'un aménagement public. En aucun cas, ces sommes ne pourraient être reversées au budget communal.

Enfin, Madame Tarpent rappelle que les délibérations de transfert entre SNA et la commune doivent être concordantes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter le transfert du budget tel que :

	<b>BUDGET A TRANSFERER</b>
INVESTISSEMENT	169 132,73 €
FONCTIONNEMENT	101 557,92 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le transfert du budget eau et assainissement vers SNA à l'unanimité.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LA COMMUNE**

Madame le Maire expose le budget primitif 2018 pour la Commune

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>F o n c t i o n n e m e n t</b>	011 charges à caractère général	148 987,00 €		
	012 charges de personnel	221 000,00 €	013 atténuations de charges	10 000,00 €
	022 dépenses imprévues	1 000,00 €	70 produits et services	60 736,72 €
	023 virmt à la section d'invest.	45 416,17 €	73 impôts et taxes	183 056,60 €
	042 op. ordre transf. entre sct	3 419,00 €	74 dotations et participations	65 696,10 €
	65 autres charges gest courante	111 773,00 €	75 autres prod. de gestion courante	8 000,00 €
	66 Charges financières	1 500,00 €	77 produits exceptionnels	10 000,00 €
	67 Charges exceptionnelles	101 557,92 €		
	<b>Total</b>	<b>634 653,09 €</b>	<b>Total</b>	<b>337 489,42 €</b>
		002 Excédents antérieurs reportés	297 163,67 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>634 653,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>634 653,09 €</b>
<b>I n v</b>	10 Reprises apports, dotations et réserves	169 132,73 €	040 opération ordre de transfert	3 419,00 €
	16 emprunts et dettes assimilées	14 000,00 €	10 dotations, fonds div et réserve	52 125,17 €
	20 immobilisation incorp.	8 600,00 €	16 emprunt et dettes assimilées	165 487,40 €

e s t i s	21 immobilisations corporelles	154 000,00 €		
	<b>Total</b>	<b>345 732,73 €</b>	<b>Total</b>	<b>221 031,57 €</b>
			1068 affectations au 1068	128 950,77 €
	<b>TOTAL</b>	<b>345 732,73 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>349 982,34 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'adopter ce budget.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DE LA CARTE DE PECHE COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle la grille des tarifs de cartes de pêche, dont le montant pour les extérieurs a été augmenté en 2018. Elle propose de maintenir les tarifs pour 2019, à savoir :

<b>DESTINATAIRES</b>	<b>TARIFS</b>	<b>PERIODICITE</b> indication de la période sur la carte
	<b>5 € 00</b>	1 journée
Résidents de Bouafles et de Vézillon	<b>16 € 00</b>	1 année
Extérieurs	<b>35 € 00</b>	1 année

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **DELIBERATION DONNANT AUTORISATION A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE CONCOURS SNA**

Madame le Maire rappelle que SNA a proposé en fin d'année 2017 un appel à fonds de concours pour des projets que peuvent présenter les communes. Nous avons déposé en novembre dernier un dossier de candidature concernant le cœur de village, dossier qui devait être finalisé avant le 31 mars 2018.

Or ce dossier doit être accompagné d'une délibération autorisant Mme le Maire à solliciter ce fonds de concours. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 60 000 euros.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION DE CONTRÔLE DES POINTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), autrement dit les pompiers, assuraient jusqu'alors le contrôle des bouches incendie. Cette prestation n'est plus fournie depuis cette année. Une convention est proposée par SNA afin d'assurer le contrôle périodique des installations d'eau de lutte contre les incendies et coûtera 276€ par an (Forfait de 80 euros + 10 euros par installation). Un rapport sera délivré à chaque passage et nous permettra d'organiser les travaux nécessaires sur ces installations.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Mme le Maire pour signer cette convention.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LES FRAIS DE SCOLARITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les frais de scolarité n'ont pas été réclamés à Vézillon pour l'année scolaire 2016-2017. La trésorerie demande une délibération pour régulariser les tarifs. Mme le Maire demande de prendre cette décision en appliquant les tarifs déjà votés et indiqués dans la convention conclue avec Vézillon, convention applicable pendant cinq ans, à savoir :

- Pour les maternelles hors Vézillon : 1200 €
- Pour les primaires hors Vézillon : 600 €
- Pour les maternelles de Vézillon : 1050 €
- Pour les primaires de Vézillon : 450 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'application de ces tarifs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **AGENDA**

07/04 – 14 h : village propre – RV à la mairie avec vos gants. Des affiches ont été posées dans le village et des flyers vont être distribués dans les boîtes-aux-lettres.

20/04 – 19h : réunion VELOROUTE à la salle d'activités. A ce sujet, R. Biagetti indique que la passerelle qui doit être réhabilitée peut être rabaissée par rapport au niveau de l'eau, puisque les barges de dimension importante prévues au départ n'ont pas été utilisées.

22/04 : Parcours du Cœur, à 14h30 à la salle d'activités. Cette année, marche, jogging, vélo et zumba.

05 et 06 mai : FOIRATOU. Il est rappelé que les bénéfices de la buvette, tenue par le comité des fêtes, sont reversés afin de participer au voyage au ski des enfants du village et que la participation des parents à la tenue de cette buvette est vivement souhaitée.

14/07 : Le parcours du TOUR DE France 2018 passera par notre village le 14 JUILLET, ce qui aura pour conséquence l'interdiction d'accès d'une partie de la voie publique à des heures communiquées ultérieurement.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Ce document est obligatoire et peut être utilisé en cas d'urgence (alerte chimique, inondations, rave-party...). Il convient d'indiquer des référents lorsque cela est nécessaire. Le dossier a été retravaillé et sera soumis aux membres du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion de travail.

### **COMPTEURS LINKY**

Une réunion d'information a eu lieu dernièrement, à laquelle A. Druon a participé.

Il est prévu que l'ensemble des compteurs du territoire seront remplacés d'ici 2021. 9 millions de compteurs ont déjà été changés.

Le remplacement des compteurs est totalement gratuit y compris l'augmentation du calibre du compteur qui pourrait en découler (mais pas l'abonnement si le calibre augmente ou diminue).

Un rendez-vous est programmé entre le technicien et le client.

Toute panne à ce jour donnera lieu à la pose d'un compteur LINKY.

Un compteur LINKY communiquera grâce à la technologie CPL (Courant Porteur en Ligne) avec un appareil central placé dans le village qui lui-même communiquera par radiofréquences avec EDF.

Les Maires qui s'opposeraient au remplacement des compteurs se verront poursuivis au tribunal administratif. Il est rappelé qu'il est strictement interdit aux maires d'adopter un quelconque arrêté municipal interdisant aux administrés d'accepter un tel compteur ou les y contraignant.

## **ENERGIES RENOUVELABLES**

D. Papavoine a participé à une réunion organisée par SNA sur les énergies renouvelables sur notre territoire.

L'annonce a été faite qu'en 2040, l'énergie du territoire sera à 100% issue des énergies renouvelables (Hydrogène, solaire, éolien, hydraulique, ...).

Des subventions importantes seront accordées aux communes qui s'engagent dans des projets de ce type.

## **INCIVILITES**

Des remarques sont faites quant aux feux de toute nature allumés dans les barbecues et qui enfument littéralement un ensemble de maisons.

## **DOSSIER CEMEX**

Différentes copies des conventions qui ont été passées avec la société CEMEX et celle qui l'a précédée seront rapportées à la commune par Roland BIAGETTI pour en faire des copies.

## **EGLISE**

La société VIGNON a été sollicitée afin d'obtenir un devis de remise état de la charpente du chœur de l'église qui souffre d'infiltrations d'eau. Il apparaît qu'une poutre dans le chœur est endommagée. La société de couverture Sylvain HUBERT est intervenue pour les mesures conservatoires sur la toiture de la sacristie.

Un membre du public demande que le noyer situé dans le cimetière et qui génère beaucoup de feuilles à l'automne soit élagué.

## **TERRAIN BENARD TP**

Terrain de la société BENARD TP : Afin de poursuivre les actions engagées, un rendez-vous a été sollicité par Mme le Maire auprès de Mme la sous-préfète. Une date a été arrêtée mi-mai 2018.

FIN DE LA SEANCE : 21H15